Domaine Santé **Filière Technique en radiologie médicale**

Pratiques collaboratives intra et interprofessionnelles 2

1. Caractéristiques du module

Code : **S.RM.SO371.2302.F.22** **Degré d'études** : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : **2023-2024** **Année d'études** : ☐ 1ère ☒ 2ème ☐ 3ème **Crédits ECTS** : **2**

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module optionnel
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Catégorie : ☒ Module principal Core course ☐ Module lié au module principal Related course ☐ Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : ☒ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé

Statut didactique : ☐ Module type M1 ☐ Module type M2 ☒ Module type M3

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres ☐ Semestre d'automne ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☒ Anglais

2. Prérequis

☒ Avoir validé tous les modules théoriques de la 1ère année Bsc ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis
☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
LPSan et Ordonnance d'application

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert ☒ Rôle de manager ☒ Rôle d'apprenant et de formateur
☒ Rôle de communicateur ☒ Rôle de promoteur de la santé ☒ Rôle de professionnel
☒ Rôle de collaborateur

Compétences principales

- B1 Elles utilisent une communication adaptée à la personne soignée et à son entourage, en fonction de la situation clinique radiologique et de la stratégie interprofessionnelle de prise en charge.
- B2 Elles s'assurent de la bonne compréhension des patients/clients en regard des exigences des procédures cliniques radiologiques et des protocoles de recherche clinique, y compris la participation au processus d'information et d'obtention du consentement libre et éclairé (exprès, tacite, présumé) des patients/clients
- B3 Elles gèrent et développent les systèmes de traitement, de gestion, d'archivage et de diffusion des images, en maîtrisant les technologies de l'information et de la communication.
- C1 Elles coopèrent avec l'ensemble des professionnels impliqués, promouvant une culture commune et un esprit d'équipe fondés sur la réflexivité, l'autocritique et le respect mutuel.
- C2 Elles établissent et mettent en œuvre des processus coopératifs et développent des projets interprofessionnels à travers la promotion des réseaux de partenariats en faveur de l'assurance de la qualité et de la recherche en radiologie médicale.
- C3 Elles situent et promeuvent leur champ professionnel dans le cadre des interactions et partenariats avec les différentes professions de la santé.
- D1 Elles conduisent la mise en place de dispositifs d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité des prestations de radiologie médicale fondés sur les critères d'adéquation, d'efficience et d'économicité
- F4 Elles développent et mettent en œuvre individuellement et collectivement des stratégies d'apprentissage et de développement professionnel
- G2 Elles s'engagent comme professionnelles et assument les responsabilités en tant qu'actrice du système de santé envers les patients/clients et leurs proches, les autres professionnels de la santé et la société

Objectifs généraux d'apprentissage

- Analyser des situations de collaboration interprofessionnelle vécues par des professionnel(le)s de santé, des patients et leurs proches dans un contexte de soins particulier.
- Identifier des stratégies et outils de travail en équipe TeamStepps® pour améliorer la collaboration interprofessionnelle, incluant les patients et leurs proches.
- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant.)

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Compétences interprofessionnelles et pratique collaborative
- Facteurs humains ;
- Outils et stratégies de travail en équipe (TeamSTEPPS®) ;
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé ;
- Raisonnement clinique ;

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- E-learning
- Lectures préparatoires
- Shadowing
- Simulations interprofessionnelles

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire à 100% aux simulations interprofessionnelles :
Les simulations interprofessionnelles et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être annoncée.
Les absences non annoncées ou sans motif valable entrainent la non obtention des crédits. En cas d'absence justifiée, les modalités de rattrapage seront définies par le/la responsable du module, en accord avec le/la responsable de la formation interprofessionnelle.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

A. La réalisation des E-learning portant sur les facteurs humains et TeamSTEPPS : mention acquis/non acquis ;
B. L'évaluation du professionnalisme et de la présence lors des simulations : mention acquis/non acquis ;
C. Le rapport écrit individuel sur le shadowing (coefficient 1)

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base de la note obtenue au point (C). ci-dessus. Les modalités (A) et (B) doivent être acquises. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant-e qui par son comportement inadéquat, un manque d'implication ou de préparation aux simulations ne répond pas aux critères minimaux en terme de professionnalisme ne valide pas le point B.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation

- Modalités : travail écrit
- Période : à définir

Remédiation possible en cas de note Fx au module

- si le travail écrit (C) est insuffisant, un nouveau travail de shadowing sera demandé à la période de formation pratique suivante.
- l'étudiant-e qui, par un manque de préparation ou par un comportement inadéquat ne répond pas aux critères de professionnalisme ne valide pas le point (B). Un travail complémentaire sera exigé.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.
En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au Syllabus

8. Responsable de module

Responsable du module : S. Ardizzone

Enseignants :
Se référer au plan de cours

Descriptif validé le 18 septembre 2023 par

M. Barada
Responsable de la filière